

Enquête - Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026)



Dans le cadre de l'**axe 3 du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation (2021-2026)**, un recensement des actions favorables aux pollinisateurs est effectué tous les deux ans par le Ministère en charge de la Transition Écologique (Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche).

Ce recensement concerne **les aménagements urbains, les infrastructures linéaires, les grandes emprises foncières ainsi que les sites industriels**, à l'échelle nationale (cf. actions 3.1 à 3.4 du Plan National).

La centralisation des informations issues de ce questionnaire permet de dresser un état des lieux général sur la prise en compte des pollinisateurs dans ces secteurs d'activités, sur l'ensemble du territoire français.

Les données recensées sont utilisées pour :

- calculer les indicateurs de résultats prévus dans le Plan national,
- mesurer le niveau général de prise en compte des pollinisateurs dans ces secteurs,
- identifier les améliorations récentes,
- évaluer les freins et les besoins d'accompagnement,
- appréhender au mieux la poursuite de l'accompagnement des divers secteurs concernés.

Ce questionnaire est par ailleurs l'occasion pour votre structure de dresser son propre état des lieux sur la prise en compte des pollinisateurs et sur les marges de progression dont elle dispose.

Ce questionnaire comprend **21 questions, dont 12 obligatoires**, que vous pouvez visualiser sur ce [lien](#).

Les questions obligatoires sont signalées par une **astérisque***.

Certains documents peuvent vous aider à remplir le questionnaire :

- collectivités locales : PLU(i), SCoT, plans de gestion des espaces verts, etc.
- entreprises/associations/autres : plans de gestion de projets, directives d'entretien des dépendances vertes, etc.

La date limite est le 30 juin.

Liens utiles

[Pour répondre à l'enquête](#)